

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1358**

commune (s) :

objet : Marché public pour la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1358**

objet : **Marché public pour la mission de maîtrise d'oeuvre concernant la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine - Autorisation de signer un avenant**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-0016 en date du 13 mai 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine.

Ce marché a été notifié, sous le n° 083366Q, le 9 juillet 2008 au groupement d'entreprises Auréa Sas architecture - Clément Vergely architecture - Voxoa - Barbanel - Cabinet AEEI - Altech ingénierie cuisine - Cabinet génie acoustique pour un montant de 394 879 € HT, soit 472 275,28 € TTC.

Le programme de restructuration du restaurant de la Communauté urbaine porte sur l'aménagement intérieur des locaux et le remplacement de leurs équipements. Les besoins en terme de puissance électrique et d'alimentation en eau pour le projet ne pouvaient pas être évalués à ce stade. Au programme, il était prévu le raccordement des installations électriques et des installations de plomberie du futur projet sur les réseaux primaires existants.

La phase diagnostic, a mis en évidence l'inadéquation des réseaux primaires existants, qui, d'une part, n'étaient pas suffisamment dimensionnés pour alimenter le projet et d'autre part ne permettaient pas de rendre indépendants les comptages séparés demandés au programme. Au fil des études menées par le maître d'œuvre, les besoins en terme d'alimentations électrique et en eau du futur projet se sont précisés. Il est apparu nécessaire de remplacer les réseaux primaires existants jusqu'aux sources afin d'alimenter le futur projet.

Ces prestations n'étaient pas prévues dans le marché initial de maîtrise d'œuvre et s'avèrent en être indissociables.

En effet, la conception de ces réseaux primaires doit être faite par les mêmes intervenants pour garantir une cohérence dans les études et conserver une responsabilité unique dans la conception globale du projet. Compte tenu des éléments énumérés ci-dessus, il apparaît nécessaire de faire effectuer ces études de remplacement des réseaux primaires, par les mêmes intervenants qui effectueront les travaux de restructuration du restaurant.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 4 300 € HT soit 5 142,80 € TTC, porterait le montant total du marché à 399 179 € HT, soit 477 418,08 € TTC, soit une augmentation de 1,09 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 083366Q conclu avec le groupement d'entreprises Aurea Sas architecture - Clément Vergely architecture - Voxoa - Barbanel - Cabinet AEEI - Altech ingénierie cuisine - Cabinet génie acoustique pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration du restaurant administratif de la Communauté urbaine. Cet avenant d'un montant de 4 300 € HT, soit 5 142,80 € TTC porte le montant total du marché à 399 179 € HT, soit 477 418,08 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant - exercices 2008 et suivants - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.